

## PROCES VERBAL DU 4 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre avril à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 28 mars 2018

Présents : MM PORTES JM, BARBE C, PLATON JM, PLANTON M, RAIMAUT V, MMES LAFARGUE J, LALANE S, SERES A, DARCOS ML, BEZIADE S.

Absents excusés : LESBEGUERIE T, DAURIAN B, MISTLER JM .

Procurations : LESBEGUERIE T à PLANTON M, DAURIAN B à M DUPIOL, M MISTLER JM à PORTES JM.

Absent : DUBERGEY L,

Secrétaire de séance : M PORTES JM.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### **I VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 : COMMUNE, SALON COIFFURE, CERCLE, MULTIPLE RURAL (DELIB2018/04/10)**

Sous la présidence de Mme SERES Anny, M PORTES, président de la commission des finances prend la parole et présente les différents comptes :

#### 1 budget principal Commune :

Fonctionnement : dépenses 657 299.04 € recettes : 626 559.66 €

Déficit de l'année : 30 740.28 €

Malgré la maîtrise de dépenses, la masse salariale reste élevée.

La commune disposera pour 2018 d'un excédent de 147 799.59 €

Investissement : dépenses : 96267.94 € recettes : 66 398.71 €

Déficit de l'année : 29 869.23 €

#### 2 Multiple rural

Fonctionnement : dépenses : 383.59 € recettes : 6 809.40 €

Investissement : dépenses : 5704.13€ recettes : 5 481.51 €

Excédent cumulé total : 12648.65 €

Le remboursement de l'emprunt est terminé.

#### 3 Salon de coiffure

Fonctionnement : dépenses : 1 570.52 € recettes : 3 083.16 €

Investissement : dépenses : 2583.26 € recettes : 2 462.59 €

L'excédent disponible pour le fonctionnement 2018 est de 7.09 €

#### 4 Cercle

Fonctionnement : dépenses : 1 342.36 € recettes : 6537.96 €

Investissement : dépenses : 8 423.33 € recettes : 875.28 €

L'excédent à reprendre sur 2018 est de 1 973.96 €

L'emprunt est encore présent jusqu'en 2023.

M le maire s'étant retiré, Mme SERES présidente de la séance pour le vote des comptes administratifs demande de procéder au vote des différents comptes.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents adopte les comptes administratifs 2017 de la commune, des budgets annexes du salon de Coiffure, du multiple rural, et du cercle.

## II COMPTES DE GESTIONS (DELIB2018/04/11)

Les comptes de gestions des quatre budgets tenus par le percepteur étant identiques aux comptes de la commune sont adoptés à l'unanimité.

## III AFFECTATIONS DES RESULTATS

Le conseil municipal souhaite affecter les résultats de l'exercice 2017 pour chaque budget comme il suit :

### **- COMMUNE (DELIB2018/04/12)**

Pour rappel : excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure : 23005.97 €

Pour rappel : excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 191 627.13 €

Les restes à réaliser repris sont de 64 289€ pour les dépenses et 58 065 € pour les recettes ;

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à 13 087.26 €

Le conseil municipal procède au financement de la section R 1068 pour 13087.26€.

L'excédent de fonctionnement reporté en 2018 sera de 147799.59 € (R002)

### **- CERCLE DE CUDOS (DELIB2018/04/12A)**

L'excédent de fonctionnement total dégagé sur 2017 10 397.29 €

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à 8 423.33 € (R1068)

L'excédent restant sera reporté au R002 pour 1 973.96 €

### **- SALON DE COIFFURE (DELIB2018/04/12B)**

L'excédent de fonctionnement total dégagé sur 2017 s'élève à 2590.35 €

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à 2462.59 € (R1068)

L'excédent restant sera reporté au R002 pour 7.09 €.

### **- MULTIPLE RURAL (DELIB2018/04/12C)**

L'excédent de fonctionnement total dégagé sur 2017 s'élève à 18 352.78 €

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à 5704.13 € (R1068)

L'excédent restant reporté au R002 est de 12 648.65 €

#### **IV VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES (DELIB2018/04/13)**

M le maire fait un rappel des taux de 2017.

La commission des finances ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition cette année.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour l'année 2018, les taux identiques à 2017 soit :

➤ Le montant des allocations compensatrices revenant à la commune s'élève à 17 960 €

	Sur mémoire TAX 2017	RES 2018 EXCEPTIONNELLES	AUX 2018	PRODUITS
TH	<b>14.46%</b>	739 700	<b>14.46 %</b>	106 961
F B	<b>17.64%</b>	509 300	<b>17.64%</b>	89 841
FNB	<b>83.95 %</b>	40 700	<b>83.95 %</b>	34 168
			total	<b>230 970</b>

Soit un produit fiscal total de 248 739 €

#### **V VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES (DELIB2018/04/14)**

En accord avec M le maire la commission des finances a décidé que seules les associations ayant transmis une demande accompagnée des documents sollicités se verront attribuer une aide financière.

Une aide exceptionnelle avait été attribuée au Comité des fêtes pour 150 € en séance du 17/01/2018. La subvention du Football Club Sud Gironde de 700 € est gelée pour une période de 7 ans, suite à l'aide financière accordée pour la rénovation des terrains de football.

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'état ci-dessous des subventions à verser auprès des associations communales et extra communales,
- charge M le maire de la réalisation des prévisions budgétaires.

##### **ASSOCIATIONS COMMUNALES**

ACCA	300,00 €
Anciens Combattants	122,00 €
Comité des Fêtes	200,00 €
Comité des Fêtes subvention exceptionnelle	150,00 €
Espoir et Joie de Vivre	381,00 €
Familles Rurales	700,00 €
Gym Club	350,00 €
Football Club Sud Gironde	0,00 €

SOUS TOTAL 2 203.00 €

**ASSOCIATIONS DIVERSES**

Association des Dons du Sang	80,00 €
Noms Burlesques (2017 et 2018)	100,00 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers	50,00 €
Croix rouge	50,00 €
Equipe St Vincent	490,00 €
Prévention routière	80,00 €
Téléthon	100,00€
Association Nuits Atypiques	50,00 €

TOTAL 3 203.00 €

**VI VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS : COMMUNE, CERCLE, SALON DE COIFFURE, MULTIPLE RURAL ( DELIB2018/04/15)**

M PORTES détaille les investissements retenus par la commission des finances :

Programme 54 SALLE DES FÊTES : les travaux sont ramenés à 90622.95 €HT comprenant une réfection de la charpente, la réalisation accès handicapé, des réfections intérieures ;

Une aide du Conseil département et une réserve parlementaire ont été accordées.

La réponse pour une DETR 2018 est en attente.

Programme 23 ECOLE : les deux vidéo projecteurs pour l'école numérique ne fonctionnent plus. Coût d'un appareil 2 151.02 € : une aide du département est sollicitée à hauteur de 40 %

Programme 64 GESTION DIFFERENCIEE : acquisition d'un girobroyeur et plantation vivaces pour un coût total de 5 790.91 €. L'agence de l'eau a octroyé une aide de 3854 € (70 %). Une aide du conseil départemental est en attente.

Programme 56 PISTE DE LA CROIX ROUSSE : réfection de la piste. La maîtrise d'œuvre est réalisée par la DFCI. La commune ne devra s'acquitter que du montant de la TVA 6064 €

Programme ARTIGUEVIEILLE : création de 2 éclairages extérieurs 722.40 €

Programme 19 BATIMENTS COMMUNAUX : réfection des toitures des bâtiments communaux (cercle, mairie, poste, école et bibliothèque). Les travaux sont estimés à 16832.08 €. Pour raisons budgétaires, ces travaux seront réalisés en 2 tranches.

L'état ne nous a pas accepté l'aide au titre de la DETR2018.

Programme 27 VOIRIE : Acquisition de panneaux de circulation pour la sécurité du bourg, 2 panneaux indicatifs « Noms burlesques », réhabilitation de quelques chemins ruraux (piquetage central).

Programme 30 STADE : changement de fenêtres dans les vestiaires du stade.

Il y a également dans ce programme une aide de 5000 € accordée lors d'une précédente séance à la commune de Bernos, en vue de la réfection des 2 terrains sportifs où évoluent nos équipes de football de l'association Sud Gironde Football Club.

Programme 38 EGLISE ST JEAN : réparation du roulement des cloches, renforcement du soutien des poutres dans la charpente du porche.

La section de fonctionnement sera équilibrée en Dépenses et recettes 720072.59 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et recettes à 209981.26 €

Le recours à l'emprunt est envisagé pour un montant de 50 000€. M PORTES est chargé d'en faire l'étude.

Où toutes les informations données par M PORTES,

- après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune et les budgets annexes sont adoptés.

#### **VII SALON DE COIFFURE (delib2018/04/16)**

M le maire fait part du courrier de Mme BARAT, gérante du salon et qui souhaite céder son fonds de commerce à compter du 1 mai 2018.

Elle a proposé le rachat du fonds de commerce à son employée Mme Cathy DELMETZ .

Cette dernière est disposée à reprendre l'affaire. Mais pour l'obtention d'un prêt, il lui faut diminuer les charges actuelles. Elle demande s'il est possible de réduire durant quelques mois le montant du loyer actuel 257 €.

M le maire propose une diminution de 200 € jusqu'à la fin de l'année.

Il propose d'établir une convention pour fixer par écrit les termes de cet accord.

Où le rapport de M le maire ;

Le conseil municipal appelé à délibérer, avec 13 voix pour et 1 contre (Mme SERES)

- accepte de porter le loyer actuel de 257 € à 57 € jusqu'à la fin de l'année

- charge M le maire d'établir une convention, fixant les termes et les garanties de cet accord.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, M le maire présente l'analytique de quelques postes sensibles du budget :

- Coût de revient de fonctionnement de la salle des fêtes : 6 205.86 €

Elle est utilisée le weekend par les particuliers (16 fois pour 2017). Les associations communales en majorité utilisent la salle.

- Coût de revient de fonctionnement du chalet d'urgence : 875.02 €  
Le coût du séjour pour une journée 2 € et 80 € de dépôt à l'entrée du locataire.

- Coût de revient de fonctionnement de la bibliothèque : 1 719. 82 €

- Coût de revient de fonctionnement du stade : 7 085 .47 € (électricité, gaz, eau, personnel entretien et tonte), OM.

- Coût de revient de la fête communale : 6 258.07 € (location chapiteaux, feu d'artifice vin d'honneur)

### **VIII CHALET D'URGENCE (DELIB2018/04/17)**

M le maire propose d'augmenter le coût de séjour. Nous n'avons pas à supporter financièrement les dépenses intégrales de ce service.

Il propose 10 € par jour, 2€ pour les enfants de moins de 12 ans, et un chèque de dépôt de 100 € . Cette somme est destinée au nettoyage de la lingerie .

Après une réflexion générale des élus, il n'est pas normal que la commune supporte seule le coût de fonctionnement du chalet d'urgence. Il n'y a que cette structure sur le secteur Sud Gironde.

Les élus pensent qu'il faut que les communes concernées interviennent dans les frais d'utilisation du logement.

Au vu des dernières dépenses de fonctionnement 2017, le coût journalier a été estimé à 15.81 €

Où les informations données le conseil municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents :

- fixe les tarifs comme il suit à compter du 15 avril 2018 :

-10 € par jour et par personne à charge des communes concernées ou des organismes sociaux

- 5 € à charge du particulier occupant le chalet

- 2 € pour les enfants de moins de 12 ans accompagnant les adultes

- 100 € pour le nettoyage des couettes et linge mis à disposition dans le chalet.

- charge M le maire de remettre à jour le règlement de fonctionnement et de la transmettre aux organismes sociaux et aux communes

### **IX FDAEC (DELIB20180418)**

M le maire indique que le FDAEC 2018 sera diminué pour notre commune, ce chiffre étant lié à la population INSEE de 1 janvier. Nous repassons en dessous des 1000 habitants. Notre subvention 2018 est estimée à 8000 € .

Il propose d'attribuer cette somme aux investissements suivants :

- rénovations des ouvertures des vestiaires du stade

- sécurisation d'une poutre dans le porche de l'église ST Jean

- changement du roulement du moteur des deux cloches

- acquisition de panneaux pour sécurisation du bourg et 2 panneaux Noms Burlesques
- piquetage de plusieurs chemins ruraux

Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 10 831.64 € HT.

- de demander au Conseil départemental de lui attribuer une subvention de 8 000 € au titre de ces investissements.
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 2831.64 €.

## **X CONVENTION SDIS 2018**

En attente du résultat des négociations engagées avec les intercommunalités, le SDIS propose d'assurer gracieusement pour l'année 2018 le contrôle des hydrants (bouches incendie).

Une convention doit être signée afin d'acter cette opération.

Ouï le rapport de M le maire,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise M le maire à signer la convention prévoyant le contrôle des hydrants sur la commune pour l'année 2018.

## **XI CHEMINS RURAUX**

M BARBE en charge du dossier prend la parole :

Il présente une carte avec des tracés de chemins ruraux abandonnés. Il pense qu'il faut continuer à entretenir certains chemins pour ne pas tomber dans la prescription trentenaire : Chemin Terrefort Hourquet, Baratte à Vigneau, et cardayre .

Afin de respecter le choix de la commission des finances, il réduit au maximum les travaux proposés pour les chemins ruraux.

Il ne retient pour 2018 que le piquetage central des chemins suivants : CR35, CR33, CR 69 représentant un coût total de 4440 € TTC.

Ces travaux seront inscrits dans le programme d'investissement de la VOIRIE 27.

## **XII QUESTIONS DIVERSES**

### **1) AGENCE POSTALE**

M le maire présente un compte rendu de l'activité de l'agence postale.

Le chiffre d'affaire de Cudos est en constante progression. Globalement les agences postales ont progressé de 14.2% sur leur chiffre d'affaire pour 2017 contre 6% en 2016.

La proximité du service et un accompagnement plus personnalisé de la clientèle sont le résultat de cette progression.

De plus, comme la poste de Bazas, elle propose des produits et des services identiques.

M BARBE nous apprend que M GUIJARRO a créé un timbre qui porte l'effigie de Cudos.

M PORTES indique qu'il a transmis des photos du blason qui a été reproduit sur la stèle créée à FOLLE lors du rassemblement des Noms Burlesques en 2017.

## **2) CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)**

M le maire a été sollicité par les services du CIAS afin d'organiser des réunions à thèmes destinées aux personnes âgées en priorité.

Le président de l'association des aînés ne souhaitant pas intervenir, l'association familles rurales sera contactée.

Une réunion sera mise en place avec les élus de la commission sociale.

## **3) GIRONDE HABITAT**

M le maire rappelle que les dernières consultations avec des lotisseurs (LOGEVI, GUERRERO) pour des constructions sur le plateau à proximité des lotissements sont infructueuses.

GIRONDE HABITAT serait favorable pour la construction de 8 logements : 4 T2 et 4 T3.

Le prix de cession du terrain reste à convenir avec Gironde Habitat.

Il est demandé de laisser une bande verte entre ces lotissements.

## **4) FIBRE OPTIQUE**

M le maire a un rendez-vous avec un technicien pour le passage de la fibre optique sur la commune et l'installation d'une armoire technique dans le bourg.

## **5) PISTE DE LA CROIX ROUSSE**

Les travaux sont repoussés en raison des intempéries.

## **6) SECHERESSE 2015**

M le maire informe qu'il a assisté à l'audience 28/03 pour le dossier de recours de sécheresse 2015. Il a présenté le dossier devant la cour. Le dossier a été mis en délibéré.

L'ordre du jour étant terminé, la parole est confiée aux élus :

- M PORTES : indique qu'il va s'occuper des manifestations des Noms Burlesques qui auront lieu à Monteton les 7 et 8 juillet prochains. Il est à la recherche d'artisans, d'éleveurs pouvant représenter notre secteur pour cette manifestation.



- Mme LAFARGUE : signale des dépôts de tuiles dans les chemins ruraux. Les agents étaleront les tuiles dès que le temps sera meilleur.

M le maire profite du sujet pour informer qu'il y a eu la journée « Nature Propre » samedi dernier, mais qu'il y avait peu de participants.

- Mme LALANE : rapporte que l'eau des douches des vestiaires est froide ; M PLANTON pense qu'il n'y a pas assez de temps entre l'utilisation et le remplissage de la cuve entre chaque match.

- Mme DARCOS : signale des incinérations réalisées à la caisserie alors que c'est interdit. La remarque sera faite.

- Mme BEZIADE : indique que les agents ont bien fait le broyage, mais qu'ils n'utilisent pas la totalité des sécurités requises (lunettes, casques..)

- M RAIMAUT : signale des trous dans le chemin rural qui va à son exploitation.

- M PLANTON : signale la lumière souvent allumée au club house côté stade.

- Mme SERES : demande qu'on lui envoie le compte rendu du dernier conseil école.

Mme LALANE présente au dernier conseil d'école rajoute, pour information, qu'une classe sera fermée à Bernos à la rentrée. Cudos est encore en sauvegarde , mais l'année suivant perdra également une classe.

Il n'y aura pas de kermesse cette année. Elles se feront une année sur deux.

Il y aura un loto le 28 avril 2018.

FIN DE SEANCE 24 H30